

N°004

Objet :

LANCEMENT DE LA
PROCEDURE DE PASSATION
DU MARCHE DE TRAVAUX
DE REFECTION DES
SANITAIRES DES ECOLES
MATERNELLES LOUIS
JOUVET, ROBERT DESNOS
ET JULIENNE ET RENE
VOLAT

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

18 FEVRIER 2026

Date de la Convocation :

12 FEVRIER 2026

Date d'affichage de la
convocation :

12 FEVRIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 06

Membre absent : 01

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 18 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER,
Maire-Adjoints,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Jacques TANGUY
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etait absent :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2026

N°004

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DES SANITAIRES DES ECOLES MATERNELLES LOUIS JOUVET, ROBERT DESNOS ET JULIENNE ET RENE VOLAT

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 1°,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026,

Considérant le projet de travaux de réfection des sanitaires de l'école maternelle Louis Juvet, de l'école maternelle Robert Desnos et de l'école maternelle Julienne et René Volat,

Considérant le montant global estimé pour la réalisation des travaux de 450 000€ TTC,

Considérant la nécessité de lancer une procédure adaptée de mise en concurrence afin de respecter les règles de la commande publique et de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le lancement de la procédure de passation du marché de travaux de réfection des sanitaires de l'école maternelle Louis Juvet, de l'école maternelle Robert Desnos et de l'école maternelle Julienne et René Volat.

ARTICLE 2 : DECIDE que le Maire, ou son représentant, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

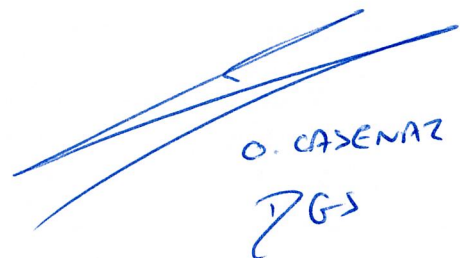
ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Achères, le 18 février 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 23/02/2026

Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
DGS

Pour extrait conforme,

Le Maire
Marc HONORE

